



Charge supplémentaire non justifié

Par **kiki**, le **10/02/2010** à **11:42**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre de mon bailleur (Touraine Logement) comme quoi il a été constaté des déjections canines devant mon immeuble et que je devrais payer le coût de l'entretien si cela ne cesse pas ! Or j'ai bien un chien mais celui-ci en aucun cas fait ses besoins à cet endroit puisqu'il y a un parc derrière chez moi où je l'emmène à chaque fois. Je leur ai dit plusieurs fois mais visiblement il s'en tape !

Donc que puis-je faire pour ne pas avoir à payer cette charge dans le cas où ils mettent à exécution leur menace vu que j'y suis pour rien ?

Et quel légitimité et quel recours mon bailleur peut avoir dans ce cas ?